

RELEVÉ DE DÉCISIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 10 OCTOBRE 2018

Salle des fêtes de La Chapelle du Bois

Conseillers communautaires présents :

M. Eric BARBIER, M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Alain COUTURIER, M. Jean DUMUR, M. Jean-Paul DUBOIS (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, M. Michel FOREAU (représentant M. Michel DIVARET), M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET, M. André-Pierre GUITTET (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Line LEDRU), Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Pascale LEVÊQUE, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. Denis SCHOEFS, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de M. Nicolas CHABLE), M. Didier TORCHÉ.

Conseillers communautaires excusés :

M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Nicolas CHABLE (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), M. Dominique COUALLIER, M. Michel DIVARET (représenté par M. Michel FOREAU), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Marie-Line LEDRU (ayant donné pouvoir à M. André-Pierre GUITTET), M. Bernard MALLET, Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. André ROULLIER, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul DUBOIS).

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul DUBOIS

I - COMPTE RENDU DES DECISIONS

Le Président donne lecture des décisions n°2018-265 à 2018-293 prises au titre de la délégation qui lui a été consentie.

II - DELIBERATIONS

1 - RAMPE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE STAGE AU RAMPE

Rapport présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge de la Solidarité, petite enfance et personnes âgées

EST INFORME qu'une étudiante en formation de Conseillère en Economie Sociale Familiale a sollicité le Relais Assistantes Maternelles pour effectuer un stage d'une durée de seize semaines.

Ce stage a pour objectif de parfaire sa pratique professionnelle dans le cadre de la préparation de son diplôme et de lui faire découvrir l'environnement RAM communautaire.

PREND ACTE que la rémunération de ce stage est estimée à 2 150 €.

APPROUVE l'accueil au sein du RAMPE de cette stagiaire.

AUTORISE le Président :

- à signer la convention de stage correspondante,
- et à régler tous les frais qui en découleront.

Adopté à l'unanimité

**2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION
« ACQUISITION ET REHABILITATION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE A TUFFE VAL DE LA CHERONNE »**
Rapport présenté par M. André-Pierre GUITTET, Vice-président en charge de l'Economie, agriculture, emploi et formation

RAPPELLE que la Communauté de communes a sollicité une subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et d'une subvention Contrat Plan Etat Région au titre de l'année 2017 concernant l'opération de Réhabilitation de la friche industrielle à Tuffé Val de la Chéronne.

PREND ACTE que la participation au titre du CPER peut être calculée sur l'ensemble des dépenses, hors frais notariaux, passant de 227 743,20 € à 248 389,20 €.

ADOpte le nouveau plan de financement ci-après pour un montant total de 630 973 € HT :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition	140 000,00 €	DETR attribuée	156 000,00 €
Frais notariaux	10 000,00 €		
Etudes faisabilité	10 950,00 €	CPER (40% ensemble dépenses hors frais notariaux)	248 389,20 €
Relevé topographique	3 790,00 €		
Maîtrise œuvre	28 375,00 €	Financement CCHS (35,91%)	226 583,80 €
BET Structure	3 000,00 €		
Diagnostic amiante avant travaux	1 000,00 €		
SPS/Contrôle technique	4 500,00 €		
Travaux (compris raccordements EU-EP-Gaz-Elec)	429 358,00 €		
TOTAUX	630 973,00 €	TOTAUX	630 973,00 €

AUTORISE le Président à solliciter la subvention sur ces bases.

Adopté à l'unanimité

3 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : AVIS CONFORME SUR LES DEMANDES D'OUVERTURES DOMINICALES POUR LES COMMERCES DE DETAIL SUR LA COMMUNE DE LA FERTE-BERNARD

Rapport présenté par M. André-Pierre GUITTET, Vice-président en charge de l'Economie, agriculture, emploi et formation

EST INFORME que la commune de La Ferté-Bernard sollicite pour avis conforme la Communauté de communes sur les demandes d'autorisations d'ouvertures dominicales au titre de l'année 2019.

PREND ACTE des dimanches envisagés :

- 13 janvier,
- 26 mai,
- 23 juin,
- 30 juin,
- 7 juillet,
- 21 juillet,
- 28 juillet,
- 1^{er} décembre,
- 8 décembre,
- 15 décembre,

- 22 décembre,
- et 29 décembre.

EMET un avis favorable sur cette demande.

Interventions :

- M. CLEMENT pour expliquer son opposition au travail le dimanche, pour regretter que cette pratique nuise aux petits commerces et pour exprimer son intention de vote.
- M. REVEAU pour expliquer que cette liste a été établie avec l'Union des Commerçants.

Adopté à la majorité – 1 abstention

4 - MUTUALISATION : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Rapport présenté par M. Thierry RENVOIZE, Vice-président en charge des Moyens généraux et de la mutualisation

PREND ACTE qu'au regard du nombre croissant de prises de compétences, il est impératif que du soutien soit apporté à la Communauté notamment avec de l'apport de compétences complémentaires.

EST INFORME de la mise à disposition de M. Philippe ROYER, DGS de la ville de La Ferté-Bernard disposant de compétences financières et de l'expérience nécessaire pendant six mois sur une base d'un jour tous les 15 jours pour assurer cette mission.

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition de M. Philippe ROYER pour une mission d'ingénierie financière.

Interventions :

- M. GUITTET pour demander si la convention sera renouvelée dans l'hypothèse où le délai de 6 mois pour réaliser la mission serait insuffisant.
- M. REVEAU pour répondre par l'affirmative.

Adopté à l'unanimité

5 - SMIRGEOMES : RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DU SMIRGEOMES

Rapport présenté par M. Jean-Paul DUBOIS, Vice-président en charge de l'Assainissement et environnement

PREND ACTE du rapport d'activités du SMIRGEOMES pour l'année 2017 portant sur la collecte des déchets des ménages, le traitement des déchets et sur les indicateurs financiers et sociaux.

Interventions :

- M. CLEMENT pour connaître le tonnage par tournée de collecte et par communauté de communes.
- M. DUBOIS pour répondre que ces informations seront mises à la connaissance des membres de la commission Assainissement et environnement lors de la prochaine réunion.

Pris acte

6 - SMIRGEOMES TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2019 : LISTE DES HABITATIONS EN PERIPHERIE DE LA FERTE-BERNARD (ZONE 2)

Rapport présenté par M. Jean-Paul DUBOIS, Vice-président en charge de l'Assainissement et environnement

RAPPELLE que :

- 3 zones de perception de TEOM sont créées afin de prendre en compte les nouvelles dispositions de collecte mises en place par le SMIRGEOMES ;
- la zone 2 qui est concernée par le taux moyen de TEOM, comprend les habitations en périphérie de La Ferté-Bernard.

PREND CONNAISSANCE de la liste nominative établie pour les habitations en périphérie de La Ferté-Bernard relevant de la zone 2, actualisée et applicable pour la TEOM.

APPROUVE la liste précitée et annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Président à transmettre aux services fiscaux la délibération correspondante ainsi que la liste des habitations en périphérie de La Ferté-Bernard.

Interventions :

- Mme LEVÉQUE pour expliquer que certaines maisons bénéficient d'une collecte d'ordures ménagères par semaine et d'une collecte de sacs jaunes tous les 15 jours ne figurent pas dans la liste présentée à savoir la zone 2 pour les habitations en périphérie de La Ferté-Bernard.

- M. REVEAU pour répondre que les services de la Communauté de communes vont reprendre contact avec le SMIRGEOMES pour vérifier et mettre à jour le cas échéant, la liste précitée.

Interrogés, les services du SMIRGEOMES confirment que les habitations de ce secteur bénéficient des collectes d'ordures ménagères une fois par semaine et des sacs bleus et jaunes en alternance tous les 15 jours. En l'occurrence, le principe de tarification de la zone 1 : Commune La Ferté Bernard (hors périphérie) est bien applicable.

Adopté à l'unanimité

7 - SMIRGEOMES EXONERATION DU PAIEMENT DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2019

Rapport présenté par M. Jean-Paul DUBOIS, Vice-président en charge de l'Assainissement et environnement

DECIDE d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2019 les entreprises qui n'ont pas recours au service collectif du SMIRGEOMES pour l'enlèvement de leurs ordures ménagères selon la liste annexée à la présente délibération.

APPROUVE la liste ci-annexée.

AUTORISE le Président à transmettre aux services fiscaux la délibération correspondante ainsi que la liste des entreprises exonérées de TEOM pour l'année 2019.

Interventions :

- M. TORCHE pour évoquer le cas d'une entreprise sur sa commune qui n'est pas dans la liste.
- M. REVEAU pour répondre que celle-ci sera ajoutée à la liste dans la mesure où elle remplit les critères.
- M. DUMUR pour souhaiter une modification du règlement afin que les associations puissent également être exonérées.
- M. DUBOIS pour répondre que le Conseil ne peut pas modifier le règlement étant donné que les règles sont déterminées par le Code Général des Impôts.
- M. LANDAIS pour demander que les services de la CCHS vérifient la possibilité d'exonération pour les entreprises situées ZA du Pressoir.
- M. REVEAU pour répondre que cette vérification sera effectuée.

Adopté à l'unanimité

8 - SPANC : RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE LA SAUR

Rapport présenté par M. Jean-Paul DUBOIS, Vice-président en charge de l'Assainissement et environnement

RAPPELLE que chaque année, tout délégataire de service public doit remettre à l'autorité délégante un rapport d'activités comportant notamment les comptes retraçant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

PREND ACTE du rapport d'activités 2017 produit par la société SAUR au titre du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Interventions :

- M. GALLAND pour demander la durée d'envoi de la facture suite à un contrôle.
- M. DUBOIS pour répondre que le délai est généralement assez long.
- M. NIEL pour demander que les courriers d'avis de passage soit revu notamment en matière d'accessibilité des installations afin de résoudre les problèmes de comportement des usagers face au contrôleur.
- M. DUBOIS pour répondre que cela a déjà été fait.

Pris acte

9 - SPANC : RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE VEOLIA

Rapport présenté par M. Jean-Paul DUBOIS, Vice-président en charge de l'Assainissement et environnement

RAPPELLE que chaque année, tout délégataire de service public doit remettre à l'autorité délégante un rapport d'activités comportant notamment les comptes retraçant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

PREND ACTE du rapport d'activités 2017 produit par la société VEOLIA au titre du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour les 9 nouvelles communes ayant intégré l'Huisne Sarthoise depuis le 1^{er} janvier 2017.

Pris acte

10 - FONDS DE CONCOURS : ACTUALISATION N°1 DES FONDS DE CONCOURS 2018

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

DECIDE l'actualisation n°1 des fonds de concours 2018 qui s'établit comme suit :

Au titre de la voirie communale :

Collectivité	Intitulé de l'opération	Montant subventionnable HT	Fonds de concours 2018
AVEZE	Voirie communale	53 830,00	12 238,00
CHERRE	Reprofilage et enduit d'usure	6 532,00	1 578,00
CHERREAU	Travaux de voirie 2018 : route de la Pelice VC n°201	3 068,00	784,00
DEHAULT	Voirie	11 950,00	2 888,00
DUNEAU	Reprofilage lotissement "Gué de l'Huisne"	7 689,00	1 911,00
LA CHAPELLE DU BOIS	VC 210 : Reprofilage et enduits	12 950,00	3 128,00
PREVAL	Reprofilages et enduits	22 240,00	5 376,00
SOUVIGNE SUR MEME	Reprofilage et enduits	10 910,00	2 635,00
THELIIGNY	Tapis général en enrobé	25 000,00	6 045,00
VILLAINES LA GONAI	Voiries communales : VC 201, 4 et 5	14 469,00	3 496,00
TOTAL		168 638,00	40 079

Au titre des opérations diverses :

- ↳ La Ferté-Bernard : opération « Acquisition d'un columbarium et mise aux normes des concessions » d'un montant de 50 000 € HT : fonds de concours de 12 500 €

DECIDE d'augmenter à 450 000 € l'enveloppe budgétaire consacrée aux fonds de concours pour 2018.

A ce stade, le montant total des fonds de concours 2018 s'élève à 424 949 €.

Interventions :

- M. CLEMENT pour expliquer que les communes de l'ancienne Communauté de communes du Val de Braye n'ont aucune information concernant les éventuelles dotations voirie attribuées par le Conseil départemental.
- Mme LEROUX pour répondre qu'elle a sollicité les services du Conseil départemental à ce sujet.
- M. DUMUR pour ajouter que les dossiers ont été transmis en mai et qu'à ce jour, ils n'ont pas eu de retour.
- M. RENVOIZE pour remarquer que les travaux vont être difficilement réalisables cette année.
- M. DUBOIS pour observer que les travaux ne pourront pas être réalisés à cette période de l'année et devront être repoussés en avril 2019.

Adopté à l'unanimité

11 - BUDGET : MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE AUX FONDS DE CONCOURS 2018

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

EST INFORME de la nécessité d'augmenter les crédits budgétaires affectés aux fonds de concours 2018 eu égard notamment aux fonds de concours voirie non alloués pour les 9 nouvelles communes du territoire.

DECIDE de mettre à jour l'AP FONDS DE CONCOURS 2018 en augmentant le montant de l'AP et en répartissant cette modification sur les CP de 2019 comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019
18-03 AP FONDS DE CONCOURS 2018 4018	Fonds de concours 2018	450 000 €	100 000 €	350 000 €

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H15.

Le 22 octobre 2018

Le Président

M. Didier REVEAU